Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 02/10/2026
ID : 074-247400690-20260928-C260928ADM105-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU Genevois

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026 – 20h00

Délibération n° c_20260928_adm_105

Composition de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) de la Communauté de Communes du Genevois arrêtée par le Directeur départemental des finances publiques

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à vingt heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué le vingt-deux septembre deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois à Archamps (38 rue Georges de Mestral à Archamps – 74160), sous la Présidence de Monsieur Florent BENOIT, Président.

Nombre de membres :
en exercice : 50
présents : 43
procurations : 3
votants : 46

PRESENTS : H. ANSELME, C. ARHUERO, A. AYEB, F. BENOIT, M. BIGAND, C. BONNAMOUR, S. BURETTE, O. CARRILLAT, D. CHAPPOT, P. CHASSOT, S. CLAEYS, E. COLLOMB, N. CORVAÏA, E. DEAL, N. DUPERRET, F. DUVAL, E. ESTALINAO, Y. FOL, M. GENOUD, G. GERDIL-MARGUERON, B. GONDOUIN, S. GRATTAROLY, F. GUILLET, D. LASSALLE, S. LUCAS, A. MAGNIN, A. MARTINEZ REAL, C. MERLOT, M. MERMIN, S. MICHALOT, L. MIVELLE, G. NICOUD, J-L. PECORINI, B. PERREARD, C. PICCOT-CREZOLLET, F-E. PISSARD, A. RIESEN, E. ROSAY, I. ROSSAT-MIGNOD, C. SIFFERLIN, A. SORRENTI, C. VINCENT, D. ZAMOFING

REPRESENTEES : M. BISLIMI par S. LUCAS, C. COUTIN par S. GRATTAROLY, A. DUPRAZ par E. COLLOMB

EXCUSEES : C. BILLARD DE SAINT LAUMER, L. FOTI, J. LAVOREL

ABSENT : H. SERVANT

Secrétaire de séance : Madame Carole VINCENT

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 02/10/2026
ID : 074-247400690-20260928-C260928ADM105-DE

Le Conseil communautaire,

Vu l'exposé de Monsieur le Président,

Par délibération n° c_20260420_adm_021 du 20 avril 2026 et conformément aux dispositions des articles L1650 et L1650A du code général des impôts, le Conseil communautaire a créé la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID).

Présidée par le Président de la Communauté de Communes du Genevois ou 1 Vice-Président délégué, la CIID est composée de 10 commissaires titulaires et de 10 commissaires suppléants, désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil communautaire sur proposition des Communes membres.

Par délibération n° c_20260601_adm_069 du 1er juin 2026 et conformément aux dispositions de l'article 346 A de l'annexe III du code précité, le Conseil communautaire a dressé cette liste à la suite des délibérations des 17 Conseils municipaux.

Par courrier en date du 07 août 2026, le Directeur départemental des finances publiques a notifié à la Communauté de Communes les commissaires titulaires et suppléants désignés pour siéger à la CIID.

La présente délibération a donc pour objet de prendre acte de la composition de la CIID arrêtée par le Directeur départemental des finances publiques.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général des impôts, et notamment ses articles L1650 et L1650A, et 346 A de l'annexe III ;
Vu la délibération n° c_20250317_adm_020 du Conseil communautaire du 17 mars 2025 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Genevois ;
Vu la délibération n° c_20260420_adm_021 du Conseil communautaire du 20 avril 2026 portant création de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) de la Communauté de Communes du Genevois ;
Vu la délibération n° c_20260601_adm_069 du Conseil communautaire du 1er juin 2026 portant composition de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) de la Communauté de Communes du Genevois ;
Vu le courrier de notification du Directeur départemental des finances publiques en date du 27 août 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Article 1 : prend acte de la composition de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) de la Communauté de Communes du Genevois arrêtée par le Directeur départemental des finances publiques, présidée par le Président ou un Vice-Président délégué, comme suit :

10 commissaires titulaires :
- Monsieur David ZAMOFING
- Monsieur Marc GENOUD
- Monsieur Stéphane CLAEYS
- Madame Brigitte GONDOUIN
- Monsieur Eric COLLOMB
- Madame Margaux SCHAAR
- Madame Josée HANNA
- Madame Carole VINCENT
- Madame Joëlle LAVOREL
- Monsieur Cedric MERLOT

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 02/10/2026
ID : 074-247400690-20260928-C260928ADM105-DE

10 commissaires suppléants :

- Madame Amalia MARTINEZ REAL
- Monsieur Bruno VERDONNET
- Madame Céliane GONTHIER-GEORGES
- Madame Bénédicte GEORGE
- Monsieur Olivier RIGAL
- Monsieur Laurent DUPAIN
- Monsieur Grégory MOREL-TIVAN
- Madame Stéphanie MÜHLEMATTER
- Monsieur David EXCOFFIER
- Madame Frédérique GUILLET

Article 2 : autorise Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toutes les démarches

- PREND ACTE -

La secrétaire de séance,
Carole VINCENT

Le Président,
Florent BENOIT

Le Président certifie le caractère
exécutoire de cette délibération :
- Télétransmise en Préfecture le 02/10/2026
- Publiée le 02/10/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.